RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal d'une Assemblée Générale

Sarl ACS AUTO SIRET 82097852600029 CAPITAL 10000.00 EUROS
Date :20/11/2024
Adresse : 111 BD Robert Schuman
Adresse électronique [redacted]
Tél. [redacted]

Le 20/11/2024 à 15.30 les associés de la SARL ACS Auto se sont réunis au siège social en Assemblée Générale *Extraordinaire* sur convocation du *gérant*
Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que associés.

L'Assemblée était présidée par Mr Pinheiro Alexis gérant de la société.

La totalité des associées étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Le gérant a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des associes en accompagnement des convocations *remise en propre ce jour*..
Il a été fait lecture des différents rapports et compte résultats
Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :
Poursuite de l'activité malgré la perte de plus de moitié du capital social

A l'issue du débat entre les associes *poursuite de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social de la société,* le gérant de société a mis aux voix la question suivantes, conformément à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17heure

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le gérant et les associées

A Livry Gargan, le 20/11/2024

[redacted] LES ASSOCIEE MR PINHEIRO LUIS

[redacted]